



Paris, le 22 juillet 2019

Retraites : les CDF alertent sur certaines mesures du HCRR

Après plus d'un an de concertation, le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR) a présenté son rapport en vue d'une réforme fondamentale pour la retraite des Français. Les CDF ont déjà exprimé à maintes reprises leur inquiétude face au risque de spoliation des réserves constituées par la CARCDSF (Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens-Dentistes et des Sages-Femmes), et leur opposition à certaines dispositions contenues dans ce projet de réforme, qui entraînera inmanquablement une diminution des prestations retraite des chirurgiens-dentistes.

Les chirurgiens-dentistes libéraux sont attachés à un socle de retraite universelle pour tous, mais souhaitent pouvoir le compléter par un régime spécifique, par répartition. Ils regrettent donc que le niveau retenu pour l'instauration du futur régime universel soit porté à 3 plafonds de la sécurité sociale (PASS).

De plus, ils ne peuvent accepter un taux de contribution de solidarité non générateur de points fixé à un niveau trop élevé (2,81 %) et une assiette de contribution qui serait fixée sur les revenus bruts.

« Les fourmis ne peuvent payer pour les cigales » !

Au fil des générations, les élus chirurgiens-dentistes libéraux ont préparé l'avenir en constituant des réserves en prévision des évolutions démographiques. Ils ne peuvent donc accepter la spoliation de ces réserves pour compenser les déficits de ceux qui ont été moins prévoyants et souhaitent être associés à la gouvernance de ce nouveau système de retraite.

Les CDF rappellent leur attachement aux accords conventionnels, en particulier le « PCV » (Prestations complémentaires vieillesse), contrepartie du respect des tarifs opposables sur une partie majeure de l'offre de soins, et donc de l'accès aux soins des Français. Cette partie de la retraite des chirurgiens-dentistes doit être préservée dans sa totalité.

Les CDF demandent au gouvernement de respecter la spécificité de leur profession lors de la prochaine phase de concertation avant la publication du projet de loi.